



Groupement d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers

17 février 2006

Dans le cadre de la mission de concertation initiée par le Ministre de la Santé et des Solidarités, Monsieur Xavier BERTRAND, sur la création de l'Ordre Infirmier, « La profession infirmière s'unit pour la création d'un ordre » ou « Groupe Sainte Anne » a été reçu par Monsieur Edouard COUTY le 16 février 2006.

Le Groupe Sainte Anne regroupe aujourd'hui 40 associations et syndicats infirmiers unis pour la création d'un Ordre.

Le groupe a particulièrement apprécié les qualités d'écoute et de dialogue de Monsieur COUTY.

Par la voix de son porte parole le groupe Ste Anne a exprimé à Monsieur COUTY les points essentiels émanant des EGIDES régionaux et nationaux :

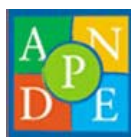
La profession s'est mobilisée : L'ordre infirmier est devenu un sujet à part entière : pour cette journée, 300 infirmiers sont venus de la France entière. La France dans toute sa géographie était présente

- ✓ pour manifester son souhait de demander aux pouvoirs politiques la création d'un Ordre professionnel pour les infirmiers et infirmières que nous attendons depuis de longues années
- ✓ pour échanger sur les suites à donner afin que ce projet aboutisse enfin.

La profession s'est exprimée largement sur les missions de ce futur Ordre :

Sur ce point, le soutien sans ambiguïté du Conseil National de l'Ordre des médecins, de celui des pharmaciens et les premiers échanges avec leurs Présidents sur les missions communes ordinales **permettent d'affirmer aujourd'hui la valeur ajoutée de la création d'un ordre infirmier sur les points suivants :**

- ✓ L'investissement d'un Ordre dans le respect de l'Éthique et de la déontologie professionnelle. Les évolutions sociétales imposent aux professionnels du soin des approches éthiques communes et formalisées par les corps professionnels pour assurer aux professionnels des repères pour faire face à toutes situations médicalement et humainement complexes.
- ✓ La capacité à analyser la démographie de la profession par un enregistrement obligatoire des professionnels et participer ainsi à une vision en temps réel des évolutions quantitatives et qualitatives de la profession pour un fonctionnement efficace du répertoire partagé des professions de santé à venir.
- ✓ La capacité à suivre les infirmiers par un enregistrement individuel unique et réactualisé des données de formation, de qualifications, d'expérience professionnel et des sanctions infligées pour un fonctionnement efficace du suivi des infirmiers en regard des exigences européennes et une meilleure mobilité de ceux-ci en toute sécurité pour les patients.
- ✓ La capacité à travailler en interdisciplinarité avec les autres professionnels de santé. Les infirmiers entretiennent quotidiennement au sein des équipes de soins des relations de confiance et de partenariat. Ces expériences localisées doivent dépasser aujourd'hui le terrain pour être travaillées et formalisées avec les représentations professionnelles concernées à partir d'une organisation infirmière elle-même formalisée.



AFINNC



REPSA
Religieuses
dans les professions
de santé

- ✓ pour permettre toutes les évolutions des exercices afin de répondre de manière efficiente aux nouveaux besoins et attentes de la population (prise en charge des maladies chroniques, prévention, éducation thérapeutiques..)

« Pour pouvoir travailler dans l'interdisciplinarité, il est nécessaire que les professions soient au préalable structurées, organisées et indépendantes dans le cadre d'un Ordre professionnel ».

- ✓ le rôle de l'Ordre dans ses missions d'accompagnement des évolutions et mutations du « métier » :
 - ✓ réflexion sur les transferts de tâche et de compétence ou élargissement du champ de compétences ?
 - ✓ réflexion sur les compétences partagées avec les autres professionnels de santé et les bonnes pratiques
 - ✓ possibilité de prescriptions pour les infirmiers, comme cela est déjà le cas dans certains pays européens.
 - ✓ complexification des situations de soins à domicile face au virage ambulatoire nécessaire dans un contexte de maîtrise médicalisée amenant à la nécessité d'une réflexion éthique.....
 - ✓ régulation de l'accès équitable aux soins sur tout le territoire dans un contexte de pénurie de professionnels de santé,
 - ✓ accompagnement de la profession face aux mutations de l'hôpital actuellement : nouvelle gouvernance, commissions de soins.....

La profession s'est exprimée largement pour que l'Ordre prenne en compte la représentativité des modes d'exercices professionnels, généralistes et spécialisés pour une prise en charge de qualité de tous patients dans et hors institutions demandant une expertise particulière.

La profession s'est exprimée largement pour que les infirmières françaises ne soient pas une exception européenne. De nombreux pays européens disposent d'un ordre infirmier : les anglo-saxons depuis longtemps, mais aussi l'Italie, l'Espagne, le Portugal depuis 2002, la Grèce depuis 2004 et aujourd'hui le Luxembourg ...sans compter les nouveaux membres...

La profession s'est exprimée largement pour que les infirmières ne restent pas encore une exception française quant à leur organisation : les kinésithérapeutes et les podologues ont obtenu un Ordre en 2004... il semble aujourd'hui contradictoire voire injuste qu'il en soit décidé autrement pour les infirmiers qui représentent 450 000 « praticiens » assurant quotidiennement des soins aux patients

Les EGIDES nationaux ont réaffirmé le souhait unanime des infirmiers pour la création d'un **ORDRE INFIRMIER** français et non d'une autre instance qui reproduirait les dysfonctionnements actuels connus et n'apporterait pas l'approche globale éthique et déontologique professionnelle aujourd'hui nécessaire à la qualité et la sécurité des soins infirmiers.

Contact presse : Jean Jacques SCHARFF, 0621490216, contact@gipsi.org
www.gipsi.org.